La Fédération répond à vos questions du mois d’avril

La Fédération est toujours à votre écoute. Chaque mois, nous effectuons une sélection des sujets sur lesquels vous nous interpelez via nos différents canaux. En avril, zoom sur les produits de santé.

Au quotidien, la Fédération répond à vos questions et à vos sollicitations :
- Par mail ou par téléphone
- Sur le formulaire de contact en ligne
- Sur la plateforme d’écoute en ligne
- Sur la ligne Écoute Solidaire
- Sur nos réseaux sociaux

Vos retours d’expérience et vos interrogations nous permettent de repérer les sujets qui nécessitent des éclaircissements. Ce mois-ci, une thématique d’actualité a particulièrement retenu notre attention : la matériovigilance et la pharmacovigilance concernant les produits de santé.

« Mon capteur n'a jamais bien fonctionné, présentant les mêmes problèmes que le précédent, avec un manque de fiabilité récurrent, que faire ? »

Vous nous remontez régulièrement des dysfonctionnements de vos dispositifs médicaux, par exemple, des capteurs de glucose défectueux, des écarts de valeurs anormaux entre la mesure du glucose interstitiel et la mesure par glycémie capillaire. Vous nous rapportez aussi parfois des échanges infructueux ou compliqués avec les services clients des fabricants : difficultés à avoir un interlocuteur, dysfonctionnement non résolu, être bien orienté...

La Fédération, soucieuse de vous apporter des réponses fiables, fait aussi remonter vos difficultés auprès des fabricants concernés.
Aussi, nous vous informons rapidement dès qu’un avis de sécurité publié par l’Agence nationale des produits de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) concerne un dispositif médical ou un médicament en lien avec les traitements des diabètes.
Mais saviez-vous que votre rôle en tant que patient est crucial en matière de pharmaco- et matériovigilance auprès de l’ANSM ?

En effet, l’ANSM* réalise une surveillance sanitaire continue tout au long du cycle de vie de tout produit de santé, c’est-à-dire dès la phase des essais cliniques et après sa commercialisation. Afin d’assurer la sécurité des produits de santé et la protection des patients, l’agence recueille et analyse entres autres les signalements d’effets indésirables effectués par les patients.
Pour faire un signalement, seul ou avec l’aide d’un professionnel de santé, rendez-vous sur la plateforme dédiée : Accueil - Portail de signalement des événements sanitaires indésirables
Pour en savoir plus, consultez notre article : Participation des patients à la pharmacovigilance et à la matériovigilance : ce qu’il faut savoir

**L'ANSM assure 3 autres types de vigilances :*
- *L'addictovigilance ;*
- *L'hémovigilance ;*
- *La réactovigilance.*

Ces signalements sont assurés par les professionnels de santé et les opérateurs économiques (fabricants, mandataires, distributeurs, importateurs et personnes réalisant des systèmes ou nécessaires/assembleurs).

Plus d'information sur le site de l'ANSM : ansm.sante.fr

Produits de santé : vigilance contre les arnaques !

Bagues, montres connectées ou autres produits vantant la mesure de la glycémie sans piqûre, dispositifs présentés avec usurpation du logo de la Fédération, etc. : les arnaques pullulent sur Internet ! Nous avons besoin de votre aide pour lutter contre ces abus et ces publicités mensongères, dont les patients peuvent être les premières victimes. Vous constatez une promotion suspecte pour un dispositif médical ou pour un produit de santé frauduleux ? Vos remontées nous sont très précieuses. La Fédération a déjà alerté les autorités compétentes et déposé une plainte auprès de la procureure de la République de Paris mais reste très vigilante. Au moindre doute sur un contenu suspect, n'hésitez pas à nous appeler au 01 40 09 24 25. Vous pouvez, de votre côté, signaler ces arnaques auprès de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Il en va de la sécurité de tous.

Pour en savoir plus :
- Découvrez le point d'information de la Fédération et comment effectuer un signalement : Dispositifs de glycémie non invasifs : l'ANSM et la DGCCRF mettent en garde contre les arnaques
- Consultez l'article de la Fédération : Dispositifs de mesure de la glycémie non invasifs : attention aux arnaques !

Restons vigilants et mobilisés !
Si vous souhaitez partager votre vécu, vous pouvez contacter la Fédération sur notre plateforme Je m'exprime ou encore échanger avec Diabète et Droits pour toute question sur les démarches à effectuer (Je contacte la Fédération | Fédération Française des Diabétiques).